



COMPTE RENDU DU CTL du 5 mars 2021

Transfert des services de direction de Vanves à Nanterre, nouveaux horaires d'ouverture, gestion du Fonds de solidarité, télétravail...

Ce CTL était reconvoqué suite au vote unanime « contre » des organisations syndicales lors de la séance du 11 février ayant eu à traiter du déménagement de l'antenne de direction de Vanves dans les locaux de la direction de Nanterre (y compris des projets de réaménagements des locaux de celle-ci) et du déménagement du PCE d'Asnières sur le CFP de Clichy.

Les points suivants ont été évoqués :

Transfert des services de direction de Vanves à Nanterre et travaux de réaménagement à la direction de Nanterre

Aménagement des locaux de la direction à Nanterre

La délégation a rappelé que la circulaire relative à la politique immobilière de l'Etat de 2009 définit une surface utile nette (SUN) par poste de travail de 12m² sachant que les salles de formation et de réunion, les circulations secondaires sont comprises dans cette surface utile nette.

La direction compte ainsi 3610m² SUN pour 327 agents soit 11m² par agent. C'est 1 m² de moins que la directive.

La direction s'appuie sur la norme AFNOR X 35-102 * qui recommande 10m² par personne. Mais il ne s'agit pas ici de SUN mais de la surface utile effective du bureau occupé par l'agent. Ainsi, sur les 3 610 m², en retranchant les salles de réunion et circulations secondaires, combien reste-t-il par agent ? Probablement pas 10 m².

La direction indique que cette norme de 2009 ne s'applique plus, qu'elle a été modifiée (notamment en zone tendue, pour descendre de 12 à 10 m²) et qu'elle n'est pas contraignante. Nous avons demandé la transmission du texte modifiant la norme SUN de 2009.

Il convient de remettre sur la table tous les chiffres, en retenant les bonnes unités de mesure, pour définir réellement les surfaces affectées aux postes de travail des agents.

La Direction souligne d'autre part que le télétravail rend la présence des 327 agents très théorique. Nous indiquons que cette norme ne dépend pas des présents mais des postes de travail installés. La direction ajoute qu'elle souhaite anticiper de futures normes de surface par agent édictées par la DIE (Direction de l'Immobilier de l'Etat) qui tiendront compte du télétravail. M. Darioumerle indique qu'un gros effort a été fait pour minimiser le stockage inutile (archives très anciennes) afin de libérer de l'espace. **Pour la CGT, il ne serait pas acceptable de faire des économies immobilières au préjudice des conditions de travail des agents, qui subissent déjà chaque année des économies drastiques sur leur pouvoir d'achat et des économies sur les effectifs.**

* Mobiliers- bureau (1,2 m x 0,8 m) 0,96 m²- matériel informatique 0,64 m²- siège 1 m²- siège - visiteur 0,8 m²- armoire rangement 0,6 m²- débattement devant l'armoire 0,6 m²- débattement pour déplacer le siège 1,2 m²- plan pour déposer les documents prioritaires 0,6 m²- Circulation : 2,88 m²- largeur du passage = 0,8 m- longueur du passage = 3,6 m (1)Communication : 0,5 m²Total 9,78 m²

Sur le phasage

17 sociétés ont candidaté. C'est le bureau SPIB à la DG qui pilote le marché. Le titulaire du marché sera notifié le 15 mars prochain. Le début des travaux est prévu le 12 avril. **L'arrivée des agents de Vanves-direction est annoncée pour fin novembre-début décembre.**

Vote : CGT, Solidaires Finances Publiques, CFDT contre ; FO : abstention.

Transfert du PCE d'Asnières vers le CFP de Clichy

La direction n'a pas apporté d'élément nouveau.

Vote : CGT, Solidaires Finances Publiques, CFDT, FO contre.

Questions diverses

- ***Accueil, nouveaux horaires d'ouverture***

La CGT a relayé l'inquiétude des collègues au sujet des nouveaux horaires d'ouverture au public.

Les bornes de 8h30 (accueil physique et accueil téléphonique) et 12h30 (accueil physique) sont porteuses de fortes contraintes pour les agents : présence obligatoire tôt le matin (non bénéfice de la souplesse permise par l'horaire variable), plage méridienne fortement entamée, avec risque pour la sécurité des agents concernés en cas de réception prolongée, voire difficile. En outre, assurer la réception quatre heures d'affilée, voire plus dans les faits, s'avère extrêmement fatigant. La CGT a proposé de revenir aux anciens horaires 8h45-12h et d'ouvrir au moins un après midi.

Refus de la direction qui assure que les chefs de service mettront en place des équipes tournantes en matinée. Une telle perspective ne paraît guère réaliste vu la part importante de collègues en télétravail, sans parler des prochaines suppressions d'emplois.

Enfin l'ouverture trois demi-journées par semaine de l'accueil sans rendez-vous sera-t-elle suffisante pour répondre aux attentes du public ?

La direction ne veut rien entendre. Elle annonce la mise en place de ces nouveaux horaires à partir du **29 mars** (sauf incidence contraire de la situation sanitaire), une semaine avant l'ouverture de la campagne IR.

Elle a assuré que des **vigiles** seront présents à l'entrée des centres des Finances publiques pour sécuriser les accueils physiques.

Il se confirme enfin que les horaires d'ouverture des **trésoreries** seront calqués sur ceux des SIP. Là, pas de possibilité d'équipes tournantes. Les agents à l'accueil devront assurer les quatre heures de réception.

Le recul de la mission d'accueil va se traduire par une dégradation des conditions de travail. Nul doute que les services de la direction générale en tireront également argument pour justifier de nouvelles suppressions d'emplois.

- ***Accueil dans les SIE***

Nous sommes intervenus pour demander des précisions concernant l'accueil dans les SIE.

La direction nous a précisé que l'accueil sur rendez-vous pourrait effectivement s'effectuer sur toute la journée, et non sur la seule matinée, comme la note envoyée aux chefs de services le laissait entendre au départ.

- ***Fonds de solidarité***

La CGT rappelle que les SIE sont toujours submergés par les appels téléphoniques liés au FDS. Par ailleurs, elle a demandé à la direction de bien vouloir fournir les chiffres concernant les demandes de FDS.

Cette dernière précise que plus de 7 000 demandes étaient en attente de traitement au 01/03/2021 qui s'ajoutent au 5000 e-contacts en souffrance dans les SIE à la même date.

De même, elle annonce que deux vérificateurs des Hauts-de-Seine ont été détachés auprès de la cellule nationale rattachée à la DGE depuis début janvier 2021. Par ailleurs, les cellules nationale et départementale devraient être pérennisées jusqu'au moins la fin du premier semestre 2021.

En ce qui concerne les demandes, 20 % d'entre elles environ font l'objet d'un rejet.

Depuis quelque temps, des sociétés dont la demande a fait l'objet d'un rejet font des recours gracieux. Les cellules dédiées les instruiront.

De plus, il sera demandé aux cellules dédiées de rajouter des précisions dans les motifs de rejet liés au FDS dans la messagerie sécurisée e-contact, afin d'éviter l'encombrement des SIE (e-contact, téléphone et mails).

Enfin, la direction précise que sur les 9 contractuels recherchés pour renforcer la cellule départementale, 7 ont été recrutés. Ils seraient finalement implantés au CFP de Neuilly.

La responsable de cette cellule sera installée au plus près des contractuels pour gérer au mieux la mission.

Voilà où conduisent les suppressions d'emplois : l'administration ne peut pas parer aux situations d'urgence !

Les SIE continuent de crouler sous les appels des redevables !

- **PAS**

La CGT fait remarquer que le Prélèvement à la Source, qui était annoncé comme étant transparent pour les SIE, fait l'objet de dizaines de demandes contentieuses par les entreprises.

En effet, elles peuvent avoir reversé trop de prélèvement à la source, comme suite au changement de taux à l'IR d'un salarié, ou à une erreur liée à une double déclaration, etc.

Elle précise que les agents éprouvent des difficultés et se retrouvent parfois démunis pour traiter ces dernières.

Elle demande à ce que la direction générale prenne ses responsabilités en apportant des précisions concernant le traitement des demandes et organise des formations pour le contentieux PAS.

La direction n'a pas rejeté les propositions de la CGT et reconnaît la complexité de ce genre de demandes. Elle fait état de la difficulté d'organiser des formations en ce moment. Au niveau départemental, elle va demander au pôle contrôle fiscal de rédiger une fiche technique.

- **Covid nettoyage ; fermeture des tisaneries**

La délégation s'est plaint de délais dans le nettoyage après identification des cas de covid.

Nous avons demandé à disposer de l'information sur les dates de nettoyages et leur étendue.

Le cas du BIL de la direction de Nanterre a été évoqué.

La direction n'a pas souhaité alourdir la charge des services RH.

La direction a déclaré avoir noté un relâchement notamment dans les tisaneries et autres coins cuisines encore ouverts. Aussi, suite à plusieurs incidents au moment du repas, la décision a été prise de fermer les espaces de restauration.

Après demande de précision de notre part, il s'agit en réalité d'enlever la possibilité de prendre son repas dans ces espaces et non de les fermer purement et simplement alors que micro-ondes, frigos, bouilloires et cafetières s'y trouvent entreposés et doivent rester à la disposition des utilisateurs.

Un message explicatif aux chefs de service viendra en complément du premier.

- **Télétravail**

- **Deux jours minimum de télétravail ?**

La direction est revenue sur le message du directeur général indiquant qu'il était nécessaire d'avancer vers l'objectif, « obligation dès que cela est possible », de 2 jours de télétravail minimum par semaine dans les départements placés en surveillance COVID renforcée comme les Hauts-de-Seine.

La direction a beaucoup insisté sur la responsabilité individuelle et les efforts renouvelés auxquels

chacun devrait s'astreindre pour éviter la propagation du virus. La délégation CGT a rappelé que le télétravail n'était toujours pas obligatoire et n'a pas accepté ce discours ambiant qui consiste à rendre les individus responsables alors que notre pays n'a pas l'explosion de cas comparable aux autres pays frontaliers et que le taux d'équipement et de télétravailleurs à la DDFIP 92 est l'un des plus élevés de France (DG et Directions spécialisées exceptées). En comparaison la responsabilité collective du gouvernement qui n'a pas mis à la disposition les masques à temps, ne teste et n'isole toujours pas assez et ne fait rien pour que les vaccins soient produits en quantité suffisante pour ceux qui souhaitent se faire vacciner, cette responsabilité-là n'est jamais mise en cause. Nous avons indiqué que le télétravail n'était pas bien supporté par tous et qu'il ne fallait pas ajouter à la tension générale, ce que le gouvernement semble avoir pris en compte en ne confinant pas la région parisienne pour l'instant.

La direction a indiqué qu'il y avait 54% d'agents qui télétravaillaient au moins un jour par semaine. Et que au minimum 28% télétravaillaient chaque jour.

- **Déploiement des ordinateurs portables**

La prochaine dotation vise un objectif de 65% d'agents équipés par service. Ce sont les SIP qui doivent atteindre cet objectif en priorité. Le recensement a été fait pour les SIP et les trésoreries. Le recensement dans les SIE débute aujourd'hui.

La liste des agents qui n'ont pas encore reçu leur portable sera également traitée en priorité.

La dernière dotation de 270 ordinateurs vient d'arriver à l'ESI.

Nous avons interrogé la direction sur son intention de supprimer les ordinateurs fixes de bureau pour les agents équipés d'ordinateurs portables. La direction locale a indiqué qu'elle supprimerait les ordinateurs fixes pour les agents équipés d'ordinateurs portable paramétrés en VPN 10 (« nomade »).

- **Déploiement de téléphones portables**

La DG compte également équiper de téléphones portables les agents en télétravail qui assurent un accueil téléphonique. A l'approche de la campagne IR et IFI, les SIP seront équipés en premier.

• **Climatisation**

La délégation CGT a demandé qu'un point soit fait sur l'état des climatisations ainsi que sur les sites sans climatisations alors qu'en période de pandémie il est impossible d'utiliser les ventilateurs et les climatisations mobiles. Lors des périodes de canicule l'été dernier, certains sites avaient atteint plus de 30°. Aucune mesure n'avait été prise pour mettre les collègues à l'abri. Les aménagements d'horaire ne permettant pas d'échapper complètement aux températures très élevées. La direction a indiqué qu'un point serait fait en CHSCT sur ces questions.

• **Tableau d'avancement**

Nous avons de nouveau demandé si les tableaux d'avancement 2021 allaient bientôt être publiés.

La DDFiP des Hauts-de-Seine a interrogé la Direction générale à la fin de l'année 2020 au sujet du calendrier des promotions de grades par tableaux d'avancement au titre de l'année 2021.

La Direction générale a répondu le 17 novembre 2020 que « le calendrier n'est pas arrêté à ce stade. Il dépendra de la date à laquelle les taux de promotions accordés à la DGFIP seront connus. »

L'administration tiendra compte, pour l'établissement des tableaux d'avancement de grade au titre des années 2021 et suivantes, des lignes directrices de gestion (LDG) qui fixeront les orientations générales en matière de promotion et d'avancement de grade et qui seront diffusées au cours du 1er semestre 2021.

Par ailleurs, les taux de promotion attribués à la DGFIP pour 2021 et 2022 devraient être examinés par la DGAFP et la direction du budget dans le courant du 1er trimestre 2021 pour une publication probable de l'arrêté ministériel fixant les taux de promotion au cours du 1er semestre 2021.

En conséquence, les tableaux d'avancement de grade 2021 des agents des catégories B et C de la DGFIP seront vraisemblablement établis au cours du premier semestre 2021 (avec effet rétroactif au 1^{er} janvier).

- **Horaires des conventions de télétravail**

Nous avons demandé si les horaires indiqués par les conventions de télétravail pouvaient varier. La direction nous a précisé que les agents devaient s'en tenir aux horaires fixés par la convention.

- **Ponts naturels**

La direction a rappelé sa position. Elle assume de ne pas poser de pont le 14 mai en pleine campagne IR et à un moment où l'activité liée au Fonds de Solidarité sera également toujours très soutenue.

Tous les agents qui voudront prendre un jour de congé le pourront. Et s'il n'y a pas assez d'agents présents les grilles seront fermées.

La délégation CGT : Brigitte COGNET, Frédéric COLLE , Philippe GEOFFRE, Dominique TEIXEIRA, François RISACHER (titulaires).

Pour défendre vos droits, rejoignez la CGT !



BULLETIN D'ADHESION
CGT FINANCES PUBLIQUES 92
Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

Nom :Prénom :

.....

Date de naissance : .../.../.....

Catégorie : Grade :

Échelon : Numéro DGFIP :

Filière Fiscale Filière Gestion Publique

Adresse administrative :

.....

.....

Date : .../.../..... Signature :

A remettre : À un militant CGT de votre site

**ou à renvoyer à : Syndicat CGT Finances Publiques, Centre des Finances Publiques de
Montrouge, 18 rue V. Hugo, 92121 Montrouge Cedex**

Pour nous joindre :

Mail : cgt.ddfip92@dgfip.finances.gouv.fr

Site internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/92/>